



## Communiqué de presse

**Vous souhaitez créer une association ?**

**Avec « [compteasso.service-public.fr](http://compteasso.service-public.fr) », c'est possible en quelques clics.**

Vous souhaitez créer une association ? C'est maintenant possible en quelques clics sur « [compteasso.service-public.fr](http://compteasso.service-public.fr) ». Dorénavant, vous pouvez procéder en ligne à la déclaration de création de votre association.

Grâce à la démarche e-crédation, vous bénéficiez :

- d'une **démarche plus rapide et plus fiable** (des contrôles de saisie vous accompagnent tout au long de votre démarche en ligne, la qualité de votre dossier est davantage sécurisée),
- d'un **espace confidentiel de stockage**, porte-documents permettant de joindre directement les pièces nécessaires à la constitution de votre dossier dématérialisé,
- du **suivi de l'avancement de votre dossier** sur un tableau de bord,
- de la **réception dématérialisée**, sur votre compte association, **du récépissé** une fois l'association enregistrée.

**Retrouvez cet espace sur : <http://www.vaucluse.gouv.fr/spip.php?article1974>**

### **Contacts presse :**

Préfecture : Service Départemental de Communication Interministérielle :

Sophie PARISOT-MARIANI : tél : 04 88 17 80 40

[sophie.parisot-mariani@vaucluse.gouv.fr](mailto:sophie.parisot-mariani@vaucluse.gouv.fr)

Karine COSTES : tél : 04 88 17 80 41

[karine.costes@vaucluse.gouv.fr](mailto:karine.costes@vaucluse.gouv.fr)